

Délibération n° 2017-376

OBJET : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE PROCÉDER À LA LIQUIDATION D'APIS DEVELOPPEMENT

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	52
Présents et représentés	:	64
Votants	:	64

Le mercredi 20 décembre 2017, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 14/12/2017, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Fabienne	GERARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Geneviève	BESSE	Commune de Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme. Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
Mme. Ouïam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Jacques	LEPELTIER	Commune de Longjumeau
M. Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis

Délibération n° 2017-376

M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
Mme. Michèle	FRERET	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
Mme. Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy
Mme. Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. David	ROS	Commune d'Orsay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Mme. Martine CINOSI-GIRARD donne pouvoir à M. Jean-Paul BENEYTOU

Mme. Rafika REZGUI donne pouvoir à M. David ROS

Madame Véronique FRANCOIS donne pouvoir à Mme. Geneviève BESSE

M. Yann CAUCHETIER donne pouvoir à M. Jean HAVEL

M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA

Mme. Florence LORTON donne pouvoir à M. Jacques LEPELTIER

Mme. Sylvianne RICHARDEAU donne pouvoir à M. Bernard LAFFARGUE

M. Paul RAYMOND donne pouvoir à M. Igor TRICKOVSKI

M. Gilles CORDIER donne pouvoir à Mme. Michelle CHENIAUX

M. Stéphane BAZILE donne pouvoir à M. Michel BOURNAT

Mme. Véronique CHATEAU-GILLE donne pouvoir à M. Gérard DOSSMANN

Mme. Caroline FOUCAULT donne pouvoir à M. Thomas JOLY

DELEGUES ABSENTS

M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
M. Olivier	SEGBO	Commune de Longjumeau
Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
Mme. Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
M. Serge	MORONVALLE	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme. Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Monsieur Jean ROZNOWSKI

Objet : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE PROCÉDER À LA LIQUIDATION D'APIS DEVELOPPEMENT

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de M. Igor TRICKOVSKI.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles R.2221-16, R.2221-17 et R.2221-62 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL/n°718 du 02 octobre 2015 portant périmètre d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la communauté d'agglomération du plateau de Saclay, de la Communauté d'agglomération Europ' Essonne avec extension aux communes de Verrières-le-Buisson et Wissous ;

VU l'arrêté préfectoral n°2017-PREF-DRCL/844 du 6 décembre 2017 portant approbation des statuts de la Communauté d'agglomération Communauté Paris-Saclay ;

VU la délibération du Conseil municipal de la commune de Villebon-sur-Yvette portant création de la régie autonome personnalisée APIS Développement ;

VU la délibération n°EE2009.12.12 du 16 décembre 2009 du Conseil communautaire de l'ex CAEE portant reconnaissance de l'intérêt communautaire de la pépinière d'entreprises APIS Développement, statuts et désignation des représentants ;

VU la délibération n°2017-199 du 27 septembre 2017 portant approbation de la création d'une société publique locale WIPSE « Welcome in Paris Saclay Entreprises » pour la gestion des pépinières d'entreprises - adoption des statuts et désignation des administrateurs ;

VU les statuts de la régie personnalisée APIS Développement, notamment le Titre III, articles 33 et 34 ;

CONSIDERANT la création au 1^{er} Janvier 2016 de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » couvrant un périmètre de 27 communes ;

CONSIDERANT la réflexion menée sur la mise en place d'une structure unique chargée d'assurer la gestion et l'animation des différents outils immobiliers à destination des entreprises, permettant d'allier une gestion plus efficiente à une meilleure lisibilité de l'offre du territoire en matière d'immobilier d'entreprises et de facilité la création, l'implantation et la réussite durable de jeunes entreprises sur le territoire en lieu et place des quatre pépinières d'entreprises APIS Développement, Gif Entreprises, Orsay Entreprises, et Palaiseau Entreprises ;

CONSIDERANT la création de la Société Publique Locale WIPSE « Welcome in Paris Saclay Entreprises » et la passation à venir d'un contrat de délégation du service public « gestion et exploitation des pépinières » à la date du 1^{er} Janvier 2018 ;

CONSIDERANT qu'il convient en conséquence de dissoudre la régie autonome personnalisée APIS Développement, de procéder à sa liquidation et de décider de la situation de son personnel ;

Délibération n° 2017-376

ADOPTÉE par (63 VOIX)

63 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, Mme. Fabienne GERARD , Mme. Rafika REZGUI, Mme. Patricia VINCENT, Madame Véronique FRANCOIS, Mme. Geneviève BESSE, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. Jean HAVEL, M. François ROMAIN, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, Mme. Ouiam HAMMAN, M. Paul LORIDANT, M. Jean ROZNOWSKI, M. François PELLETANT, Mme. Sandrine GELOT, M. Jacques LEPELTIER, Mme. Florence LORTON, M. Olivier THOMAS, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Pierre OLLIER , Mme. Elisabeth PHILIPPOTEAU, Mme. Sylvianne RICHARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Paul RAYMOND, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, Mme. Michèle VIALA, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, M. Pierre COSTI, M. Hervé PAILLET, M. Michel ROUYER, M. Christian PAGE, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. François HILLION, M. Thomas JOLY, Mme. Véronique CHATEAU-GILLE, M. Gérard DOSSMANN, Mme. Caroline FOUCAULT, M. Dominique FONTENAILLE , M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON

0 CONTRE :

1 ABST. : Mme. Chrystel LEBOEUF

ID Télétransmission : 091-200056232 - 2017 12 20 - 1mc 1229 23B - JE

Date AR Préfecture : 27/12/2017

Délibération n° 2017-376

CONSIDERANT que le transfert d'activité de la pépinière APIS Développement n'emporte pas transfert automatique des trois agents titulaires en direction de la société publique locale WIPSE ;

CONSIDERANT que ces agents sont mutés au sein de la Communauté d'agglomération le 1^{er} janvier 2018 puis placés en position de détachement ou mis à disposition de la Société Publique Locale à la même date ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Comité technique du 8 novembre 2017 ;

CONSIDERANT l'avis de la commission n°2 « Développement économique, ZAE, Recherche, Innovation, Emploi et Insertion » du 12 décembre 2017 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

A la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. DECIDE mettre fin à l'exploitation de la régie autonome personnalisée APIS Développement à la date du 31 décembre 2017 ;
2. APPROUVE la dissolution et la liquidation de la régie autonome personnalisée APIS Développement ;
3. AUTORISE le Président à procéder à la liquidation de la régie ;
4. DIT que les opérations de liquidations seront retracées dans une comptabilité tenue par la comptable et annexée à celle de la Communauté Paris-Saclay, conformément à l'article 34 des statuts ;
5. DIT qu'au terme des opérations de liquidation, l'actif et le passif seront repris au budget de la Communauté Paris-Saclay, ainsi que les droits et obligations d'APIS Développement ;
6. DIT que les comptes de la régie sont arrêtés au 31 décembre 2017 ;
7. DECIDE l'intégration, par voie de détachement ou de mise à disposition, des 3 agents titulaires de la régie autonome personnalisée APIS Développement au sein de Société Publique Locale WIPSE à compter du 1^{er} janvier 2018.

Fait et délibéré le mercredi 20 décembre 2017

Extrait conforme à l'original

Le Président,

Michel BOURNAT

